
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Retriever (Nova Scotia Duck Tolling)

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Toute teinte de rouge ou d'orange.

Marques de couleur : Marques blanches au visage, aux pieds et à l'extrémité de la queue, quoique un manque de blanc est acceptable.

Texture et longueur du poil : Poil double et dense.

Corps : Légèrement plus long que haut; ossature moyenne.

Forme et attache des oreilles : Tombantes, attachées haut.

Forme et port de la queue : Recouverte de poil dense, portée au-dessus du niveau du dos.

Caractéristique unique : Expression amicale, vive et intelligente.

Variabilité génétique, observable : Le plus petit des retrievers, compact, robuste, très endurant, agile et réceptif.

Pieds : Grandeur moyenne, fortement palmés, serrés et ronds; coussinets épais.
